

Grille d'inspections effectuées

Emplacement	3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),		
Arrondissement	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Quartier inspection 06	
No demande	3001604384	Date début	2019-06-17
No permis		Type	Plan action salubrité
Description	Plan d'action salubrité	Statut ET	Etude

Bâtiment :

EXTÉRIEUR

Toit

1 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : vous devez nous faire parvenir un rapport portant sur l'état de la toiture rédigé par un maître couvreur
Art (25.1,27,12)

2 - Réparer ou refaire le toit qui est non étanche. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

PARTIES COMMUNES

Escalier secondaire

3 - Réparer l'installation d'éclairage d'urgence qui est défectueuse. Elle doit pouvoir fonctionner durant au moins 30 minutes, en cas de panne d'électricité. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

4 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : remplacer les ampoules grillées (art.25.1)

5 - Nettoyer l'escalier d'issue qui est encombré ce qui constitue un danger pour les occupants. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 200\$

Amende minimale pour personne morale : 400\$

6 - Poser le revêtement de plancher qui est manquant. (Art. 25.1,31,32)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : dessus du plancher manquant côté ouest

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 01

LOGEMENT

Cuisine

7 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice fort de croissance microbienne sous le comptoir

8 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

9 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bain

10 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine.

11 - Réparer le revêtement du (des) mur (s) qui est non uni et difficile d'entretien. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Faire la finition des murs de plâtre afin d'assurer sa résistance à l'humidité et à la croissance microbienne

12 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 02

LOGEMENT

Chambre

13 - Poser le revêtement du plafond qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Remplacer le revêtement du plafond pour garantir la résistance au feu exigée. (Art. 64.8, 64.9, 64.11).
NB: Un permis est requis.

État général du logement

14 - Indices faibles de croissance microbienne.
Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Au pourtour du bain, sans s'y limiter.

Salle de bain

15 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine, sous le comptoir du lavabo.

16 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Refaire les joints de céramique du mur du bain qui est non étanche et remplacer les carreaux qui sont détériorés. (Art. 25.1, 31)

17 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Joints d'étanchéité à la jonction du mur et du bain et à la jonction du bain et du plancher, sans s'y limiter.

Vivier

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

18 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Remplacer le revêtement du plafond pour garantir la résistance au feu exigée (Art. 64.8, 64.9, 64.11)

NB: Un permis est requis.

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 03

LOGEMENT

Salle de bain

19 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 04

LOGEMENT

Cuisine

20 - Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

21 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indices forts de croissance microbienne.

22 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

23 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sous le comptoir de cuisine

24 - Indices faibles de croissance microbienne.
Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Au pourtour du bain, du lavabo, sans s'y limiter.

Hall d'entrée

25 - Dégager l'issue du logement qui est obstruée. (Art.25)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Porte du logement

26 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bain

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

27 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Refaire les joints de céramique du mur du bain qui est non étanche et remplacer les carreaux qui sont détériorés. (Art. 25.1, 31)

28 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

29 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) obstruée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Débloquer la fenêtre de la salle de bain.

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 05

LOGEMENT

Cuisine

30 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

31 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$
Note : plafond corridor

Salle de bain

32 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

34 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

35 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 06

LOGEMENT

Cuisine

36 - Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice fort de croissance microbienne sous le comptoir

37 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bain

38 - Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Céramique fissurée et non étanche

39 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

40 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

41 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 07

LOGEMENT

Cuisine

42 - Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

43 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indices forts de croissance microbienne.

44 - Réparer le filage électrique qui est à découvert. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

45 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

46 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Murs et plafond de la salle de bain, sans s'y limiter. Indice sous le comptoir de cuisine aussi.

Hall d'entrée

47 - Dégager l'issue du logement qui est obstruée. (Art.25)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Porte du logement

48 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

49 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Salle de bain

50 - Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

51 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Refaire les joints de céramique du mur du bain qui est non étanche et remplacer les carreaux qui sont détériorés. (Art. 25.1, 31)

52 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

53 - Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 08

LOGEMENT

Corridor

54 - Dégager l'issue du logement qui est obstruée. (Art.25)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Cuisine

55 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$
Note : Indice fort de croissance de moisissure sous le comptoir.

56 - Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

57 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

58 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$
Note : Sous le comptoir de la cuisine.

Salle de bain

59 - Réparer le revêtement du mur de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$
Note : Refaire les joints de céramiques afin d'assurer l'étanchéité des murs.

60 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

61 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 09

LOGEMENT

Cuisine

62 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

63 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : mur du bain céramique de la salle de bain

Salle de bain

64 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

65 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

66 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

67 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

68 - Réparer le robinet de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 10

LOGEMENT

Vivoir

69 - Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) défectueux.
S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 11

LOGEMENT

Cuisine

70 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indices de croissance microbienne dans les extrémités. À remplacer

État général du logement

71 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sous le comptoir de la cuisine.

Salle de bain

72 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Refaire les joints de céramique du mur du bain qui est non étanche et remplacer les carreaux qui sont détériorés. (Art. 25.1, 31)

73 - Remplacer le revêtement de plancher qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

74 - Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

75 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 12

LOGEMENT

Cuisine

76 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 14

LOGEMENT

Chambre

77 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice moyen de croissance de moisissure suite à une infiltration d'eau.

Cuisine

78 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

79 - Réparer le robinet de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

État général du logement

80 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Traces d'infiltration d'eau au plafond de la chambre ainsi qu'au plafond du vivoir.

Salle de bain

81 - Réparer le revêtement du mur de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Refaire les joints de la céramique et sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

82 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Vivoir

83 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice moyen de croissance de moisissure suite à une infiltration d'eau.

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 15

LOGEMENT

Salle de bain

84 - Réparer ou remplacer la toilette qui est défectueuse. (Art.25.1, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : chasse non fonctionnelle

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 16

LOGEMENT

Cuisine

85 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indices forts de croissance microbienne.

86 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

87 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Remplacer la hotte de cuisine.

État général du logement

88 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Plafond de la cuisine , sans s'y limite (infiltration d'eau par le toit).

89 - Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

90 - Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

91 - Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Vivoir

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

92 - Installer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Installer la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

93 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 17

LOGEMENT

Chambre

94 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : infiltration d'eau

95 - Remplacer la (les) fenêtre (s) qui est (sont) détériorée (s). (Art.25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : joint au pourtour de la fenêtre

Corridor

96 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : infiltration d'eau

Cuisine

97 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

98 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : corridor

Salle de bain

99 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

100 - Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 18

LOGEMENT

Chambre

101 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : par l'infiltration d'eau par le toit

Corridor

102 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : par l'infiltration d'eau par le toit

Cuisine

103 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

104 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

État général du logement

105 - Il y a présence de moisissure visible. (veuillez corriger le problème à la source et y apporter les travaux correctifs) (Art. 25.10)

Note : mur

106 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : corridor , chambre

107 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : mur de la salle de bain

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Salle de bain

108 - Réparer le revêtement du (des) mur (s) qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

109 - Réparer ou remplacer la moustiquaire à la contre-fenêtre qui est endommagée. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

110 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 3350, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec),

Logement : 19

LOGEMENT

Salle de bain

111 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$